

## Hyloris Pharmaceuticals SA

Société anonyme (*naamloze vennootschap*)

Boulevard Patience & Beaujonc 3/1

4000 Liège

Belgique

Numéro d'entreprise : 0674.494.151 (Liège, Division de Liège)  
(la "Société")

---

### CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 JUIN 2025

---

Le conseil d'administration de la Société (ci-après dénommé « **Conseil d'Administration** ») convoque cordialement ses actionnaires et titulaires de droits de souscription à participer à l'assemblée générale annuelle (ci-après dénommée « **Assemblée Annuelle** ») qui sera tenue:

le **10 juin 2025 à 14h00 (Heure belge)**

au **Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique**

Aucun quorum de présence n'est requis pour la délibération et le vote sur les points de l'ordre du jour mentionnés dans l'ordre du jour ci-dessous de l'Assemblée Annuelle. Les résolutions proposées dans l'ordre du jour seront adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple des voix valablement exprimées.

Pour l'Assemblée Annuelle, la Société invite tous les participants à exercer leurs droits de l'une des manières suivantes :

1. Vote par lettre avant l'Assemblée Annuelle; ou
2. Se faire représenter par procuration à l'Assemblée Annuelle ; ou
3. Participer physiquement à l'Assemblée Annuelle.

Pour tous les modes de participation mentionnés ci-dessus, veuillez suivre les instructions des sections correspondantes : **Vote par lettre - Représentation par procuration - Participation physique**. Celles-ci expliquent comment vous pouvez participer à l'Assemblée Annuelle.

La Société recommande de poser des questions par écrit avant l'Assemblée Annuelle, mais les questions peuvent également être posées en temps réel pendant l'Assemblée Annuelle. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section **Droit de poser des questions**.

Le Conseil d'Administration rappelle à tous les participants qu'ils doivent remplir les conditions prévues à la section : **Formalités de participation**.

Les **détenteurs de droit de souscription** peuvent assister à l'Assemblée Annuelle avec un vote consultatif. Les détenteurs de droit de souscription peuvent également opter pour l'un des trois modes de participation : **Vote par lettre - Représentation par procuration - Participation physique**. Ces informations expliquent comment vous pouvez participer à l'Assemblée Annuelle. Les questions peuvent être posées avant l'Assemblée Annuelle par écrit ou pendant l'Assemblée Annuelle conformément à la section : **Droit de poser des questions**.

Le Conseil d'Administration rappelle à tous les détenteurs de droit de souscription qu'ils doivent remplir les conditions prévues à la section : **Formalités de participation**.

## ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'Assemblée Annuelle se tiendra le 10 juin 2025 à 14h00 (heure belge) au siège de la Société.

Les détails des formalités d'enregistrement et de vote applicables à l'Assemblée Annuelle sont présentés ci-dessous.

### ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.
2. Prendre connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.
3. Approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et l'affectation du résultat.
4. Prendre connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire portant sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
5. Prendre connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
6. Donner décharge aux administrateurs.
7. Prendre connaissance de la démission des administrateurs suivants :
  - M. Marc FOIDART ;
  - M. Vincent VAN DESSEL ; et
  - Mme. Revital RATTENBACH.
8. Approuver la nomination des personnes suivantes comme administrateurs de la Société :
  - Biofinance Consulting SRL, représentée par Mme. Mélanie MESTDAGT ;
  - Sybefica Invest SRL, représentée par M. Vincent VAN DESSEL ; et
  - IRYL Partners SAS, représentée par Mme. Revital RATTENBACH.
9. Donner décharge au commissaire.
10. Approuver la nomination de BDO BEDRIJFSREVISOREN BV | BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL, représentée par M. Christophe PELZER, comme commissaire de la Société.
11. Voter (vote consultatif) sur le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
12. Donner procuration pour l'accomplissement des formalités.

## PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

- Prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024**

***Proposition de résolution***

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

- Prendre connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024**

***Proposition de résolution***

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

- Approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et l'affectation du résultat**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et l'affectation du résultat telle qu'établie par le Conseil d'Administration. L'affectation du résultat est la suivante :

Perte de l'exercice de 2024	EUR 14.391.206
Perte reportée de l'exercice précédent	EUR 18.906.575
Perte à reporter	EUR 33.297.781

- Prendre connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire portant sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

***Proposition de résolution***

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

- Prendre connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

***Proposition de résolution***

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

- Donner décharge aux administrateurs**

***Proposition de résolution***

Il est proposé de donner décharge à chaque administrateur pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, y compris en ce qui concerne la convocation de l'Assemblée Annuelle ainsi que la soumission, la publication et le dépôt des comptes annuels (consolidés), du rapport annuel et du rapport du commissaire sur les comptes annuels (consolidés), en dérogation aux dispositions légales et statutaires applicables (relatives à la convocation, aux formalités, aux délais, à la disponibilité de certains documents à des dates spécifiques et aux dates de tenue de l'Assemblée Annuelle).

- Prendre connaissance de la démission des administrateurs suivants :**

**- M. Marc FOIDART ;**

**- M. Vincent VAN DESSEL ; et**

**- Mme. Revital RATTENBACH.**

Le 23 avril 2025, M. Marc FOIDART, a démissionné de son mandat d'administrateur indépendant de la Société, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Le 15 avril 2025, M. Vincent VAN DESSEL a démissionné de son mandat d'administrateur indépendant de la Société, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Le 15 avril 2025, Mme. Revital RATTENBACH a démissionné de son mandat d'administratrice indépendante de la Société, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

***Proposition de résolution***

Il est proposé de prendre acte de la fin, et, dans la mesure nécessaire, d'accepter la démission des mandats de M. Marc FOIDART, de M. Vincent VAN DESSEL et de Mme. Revital RATTENBACH, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

**8. Approuver la nomination des personnes suivantes comme administrateurs de la Société :**

- Biofinance Consulting SRL, représentée par Mme. Mélanie MESTDAGT;
- Sybefica Invest SRL, représentée par M. Vincent VAN DESSEL ; et
- IRYL Partners SAS, représentée par Mme. Revital RATTENBACH.

Sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le Conseil d'Administration propose de nommer :

- Biofinance Consulting SRL, représentée par Mme. Mélanie MESTDAGT;
- Sybefica Invest SRL, représentée par M. Vincent VAN DESSEL ; et
- IRYL Partners SAS, représentée par Mme. Revital RATTENBACH.

comme administrateurs indépendants pour une durée de 3 ans prenant fin à la clôture de l'Assemblée Annuelle qui se tiendra en 2028.

Il ressort des informations dont dispose la Société que Biofinance Consulting SRL, représentée par Mme. Mélanie MESTDAGT, Sybefica Invest SRL, représentée par M. Vincent VAN DESSEL et IRYL Partners SAS, représentée par Mme. Revital RATTENBACH, satisfont aux exigences générales applicables en matière d'indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et aux exigences spécifiques en matière d'indépendance au sens de la disposition 3.5 du Code 2020 de gouvernance d'entreprise. Le Conseil d'Administration confirme qu'il ne dispose d'aucun élément de nature à mettre en doute leur indépendance au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations.

***Proposition de résolution***

Il est proposé de nommer :

- (i) Biofinance Consulting SRL, représentée par Mme. Mélanie MESTDAGT, comme administrateur indépendant pour une durée de 3 ans prenant fin à la clôture de l'Assemblée Annuelle qui se tiendra en 2028, rémunérée conformément la politique de rémunération de la Société,
- (ii) Sybefica Invest SRL, représentée par M. Vincent VAN DESSEL, comme administrateur

indépendant pour une durée de 3 ans prenant fin à la clôture de l'Assemblée Annuelle qui se tiendra en 2028, rémunérée conformément la politique de rémunération de la Société,

- (iii) IRYL Partners SAS, représentée par Mme. Revital RATTENBACH, comme administrateur indépendant pour une durée de 3 ans prenant fin à la clôture de l'Assemblée Annuelle qui se tiendra en 2028, rémunérée conformément la politique de rémunération de la Société.

**9. Donner décharge au commissaire**

***Proposition de résolution***

Il est proposé de donner décharge à KPMG BEDRIJFSREVISOREN BV | KPMG RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL, représentée par M. Tanguy Legein, en ce qui concerne ses fonctions pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**10. Approuver la nomination de BDO BEDRIJFSREVISOREN BV | BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL, représentée par M. Christophe PELZER, comme commissaire de la Société.**

***Proposition de résolution***

Il est proposé que, sur recommandation du comité d'audit, l'Assemblée Annuelle nomme BDO BEDRIJFSREVISOREN BV | BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL, représentée par M. Christophe PELZER, ayant son siège à Avenue Da Vinci 9, Boîte 6, 1935 Zaventem, Belgique, avec numéro de société BE 0431.088.289, comme commissaire de la Société pour une durée de trois (3) ans prenant fin à la clôture de l'Assemblée Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2027. Le représentant (actuellement) désigné par BDO BEDRIJFSREVISOREN BV | BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL est M. Christophe PELZER, réviseur d'entreprise. Les émoluments annuels du commissaire pour la révision des comptes annuels de la Société et des comptes consolidés est fixée à EUR 104.500 (hors [TVA, débours et la cotisation IRE/IBR]).

**11. Voter (vote consultatif) sur le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, tel qu'élaboré dans le rapport annuel dans la sous-section *Corporate – Governance – Rapport de Rémunération* (p. 62 et suivantes). Vous pouvez consulter le rapport annuel de 2024 sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://hyloris.com/shareholders-meeting-2025/>.

**12. Procuration pour l'accomplissement des formalités**

***Proposition de résolution***

Il est proposé d'accorder des pouvoirs spéciaux à M. Stefan Yee, Président du Conseil d'Administration, et à Mme. Gisèle Rosselle, M. Cédéric Devroey, Mme. Marie-Elisabeth Dubois, M. Théotime Liesenborghs et M. Olivier Martens, tous avocats du cabinet Strelia, dont le siège est situé Rue de la Régence 52, 1000 Bruxelles, Belgique, leur permettant, chacun agissant à titre individuel, avec faculté de substitution et de subdélégation, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes formalités relatives aux obligations de publication imposées par la loi concernant les résolutions adoptées lors de la présente Assemblée Annuelle et, plus particulièrement, pour publier un extrait du présent procès-verbal dans les Annexes au Moniteur belge et, de manière générale, pour accomplir toutes démarches au greffe du tribunal de l'entreprise et tout ce qui est nécessaire à ces fins.

Dans la mesure permise par la loi, le soussigné renonce à toute action en responsabilité à

l'encontre du (des) mandataire(s) (ainsi que de leurs substituts et subdélégués) et s'engage à les indemniser de tout dommage qu'ils pourraient subir du fait de tout acte accompli dans le cadre de la présente procuration.

\*\*\*

## FORMALITÉS DE PARTICIPATION

Le Conseil d'Administration rappelle à tous les actionnaires que toutes les conditions d'inscription et de convocation énoncées ci-après doivent être remplies pour pouvoir assister à l'Assemblée Annuelle et voter sur les points inscrits à l'ordre du jour. Conformément à l'article 25 des statuts de la Société et à l'article 7:135 du Code des sociétés et des associations, les titulaires de parts bénéficiaires, d'obligations convertibles, de droits de souscription ou de certificats émis en collaboration avec la Société ont le droit d'assister à l'Assemblée Annuelle et de se prononcer par vote consultatif s'ils remplissent *mutatis mutandis* les conditions d'admission définies pour les actionnaires.

### **Condition d'inscription**

**Condition n° 1** : seules les personnes dont la propriété d'actions de la Société est inscrite au **27 mai 2025** à minuit (**24h00**) (heure Belge) (ci-après dénommée « **Date d'inscription** ») ont le droit de participer et de voter à l'Assemblée Annuelle. La propriété des actions à la Date d'inscription est déterminée comme suit :

- (i) *Pour les actions nominatives : si le nom de l'actionnaire est inscrit dans le registre des actions nominatives de la Société.*
- (ii) *Pour les actions dématérialisées : si le nom de l'actionnaire est inscrit dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou dans ceux d'un organisme de compensation. Une attestation doit être délivrée à titre de preuve.*

Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'inscription ont le droit de participer et de voter à l'Assemblée Annuelle.

### **Condition de notification**

**Condition n° 2** : le propriétaire des actions qui remplit la condition n° 1 doit aussi informer la Société de son intention de participer à l'Assemblée Annuelle au plus tard le **4 juin 2025** (date de réception par la Société). Les actionnaires peuvent le faire de la manière suivante :

- (i) *pour les actionnaires qui choisissent de voter par lettre avant l'Assemblée Annuelle : informez la Société de votre intention de participer en envoyant votre formulaire de vote par lettre à la Société conformément à la section : **Vote par lettre**. La réception du formulaire de vote par lettre servira de notification de votre intention de participer à l'Assemblée Annuelle.*
- (ii) *pour les actionnaires qui choisissent d'accorder une procuration pour être représentés à l'Assemblée Annuelle : notifiez à la Société votre intention de participer en envoyant votre formulaire de procuration à la Société conformément à la section : **Représentation par procuration**. La réception du formulaire de procuration fera office de notification de votre intention de participer à l'Assemblée Annuelle.*
- (iii) *pour les actionnaires qui optent pour la **Participation physique** : notifiez à la Société votre intention de participer par email à [corporate@hyloris.com](mailto:corporate@hyloris.com) ou par courrier à Hyloris Pharmaceuticals SA, Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique, à l'attention de M. Stefan Yee, Président du Conseil d'Administration. L'envoi par courrier*

électronique est recommandé.

**Les titulaires d'actions dématérialisées**, en sus des démarches mentionnées ci-dessus, doivent prouver auprès de la Société qu'ils détiennent réellement le nombre d'actions dématérialisées à la Date d'inscription avec lesquelles ils souhaitent participer à l'Assemblée Annuelle doivent le faire de la manière suivante :

- (i) *Obtenez (auprès de votre intermédiaire financier) une attestation d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de compensation prouvant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire sur son compte à la Date d'inscription ; et*
- (ii) *envoyez cette attestation par e-mail à [corporate@hyloris.com](mailto:corporate@hyloris.com) ou par courrier à l'adresse Hyloris Pharmaceuticals SA, Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique, à l'attention de M. Stefan Yee, Président du Conseil d'Administration. L'envoi par e-mail est recommandé.*

#### **VOTE PAR LETTRE**

Conformément à l'article 27 des statuts de la Société, la Société autorise ses actionnaires à voter par lettre en amont de l'Assemblée Annuelle. Les votes par lettre doivent être effectués au plus tard le **4 juin 2025** (date de réception par la Société). Les actionnaires doivent utiliser le formulaire de vote par lettre prévu à cet effet. Vous pouvez télécharger ce formulaire sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://hyloris.com/shareholders-meeting-2025/>, ou l'obtenir au siège de la Société, situé Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique. Il est recommandé de télécharger le formulaire sur le site Internet de la Société.

#### Signature

Ce formulaire de vote par lettre doit être signé à la main ou par voie électronique. Si vous choisissez la deuxième option, vous devez utiliser une signature électronique ou une signature électronique qualifiée au sens du *règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 relatif à l'identification électronique et aux services de confiance pour les transactions électroniques sur le marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE*.

#### Envoi

Le formulaire de vote par lettre complété, daté et signé, doit être envoyé à la Société par e-mail à [corporate@hyloris.com](mailto:corporate@hyloris.com) ou par courrier à l'adresse Hyloris Pharmaceuticals SA, Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique, à l'attention de M. Stefan Yee, Président du Conseil d'Administration. L'envoi par e-mail est recommandé. Pour les titulaires d'actions dématérialisées, merci d'envoyer ce formulaire de vote par lettre accompagné de l'attestation obtenue auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de compensation.

Le Conseil d'Administration rappelle à tous les actionnaires souhaitant voter par lettre qu'ils doivent se conformer aux formalités de participation à l'Assemblée Annuelle (veuillez consulter la section **Formalités de participation** ci-dessus).

#### **REPRÉSENTATION PAR PROCURATION**

Les actionnaires souhaitant être représentés à l'Assemblée Annuelle peuvent donner procuration à M. Stefan Yee, Président du Conseil d'Administration, qui sera physiquement présent à l'Assemblée Annuelle, ou ils peuvent donner des pouvoirs à un mandataire de leur choix.

Les actionnaires qui souhaitent désigner un mandataire doivent le faire conformément aux règles applicables du droit belge. Cela comprend également les règles relatives aux conflits d'intérêts et à la

tenue d'un registre. Le mandataire proposé étant soumis aux règles de potentiels conflits d'intérêts figurant à l'article 7:143, §4 du CSA, vous devez donner des instructions de vote au mandataire proposé pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour. Si vous ne donnez pas d'instructions de vote pour tous les points inscrits à l'ordre du jour ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données ne sont pas claires, le mandataire s'abstiendra de voter.

Le Conseil d'Administration rappelle à tous les actionnaires souhaitant se faire représenter par un mandataire qu'ils doivent se conformer aux formalités de participation à l'Assemblée Annuelle (veuillez consulter la section **Formalités de participation** ci-dessus).

#### Désignation du mandataire

Si vous souhaitez désigner un mandataire, veuillez remplir le formulaire de procuration et l'envoyer à la Société au plus tard le **4 juin 2025** (date de réception par la Société). Les actionnaires doivent utiliser le formulaire de procuration prévu à cet effet. Vous pouvez télécharger ce formulaire sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://hyloris.com/shareholders-meeting-2025/> ou l'obtenir au siège de la Société, situé Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique.

#### Signature

Le formulaire de procuration doit être signé à la main ou par voie électronique. Si vous choisissez la deuxième option, la signature électronique doit satisfaire aux mêmes exigences que celles énoncées ci-dessus à la section **Vote par lettre** (sous-section *Signature*).

#### Envoi

Le formulaire de procuration complété, daté et signé, doit être envoyé à la Société par e-mail à [corporate@hyloris.com](mailto:corporate@hyloris.com) ou par courrier à l'adresse Hyloris Pharmaceuticals SA, *Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique*, à l'attention de M. Stefan Yee, Président du Conseil d'Administration. L'envoi par e-mail est recommandé. Pour les titulaires d'actions dématérialisées, merci d'envoyer ce formulaire de procuration accompagné de l'attestation obtenue auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de compensation.

## **PARTICIPATION PHYSIQUE**

Les actionnaires qui souhaitent participer physiquement, peuvent se présenter le **10 juin 2025 à 14h00 (heure belge)** au **Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique**. La Société demande aux participants de bien vouloir s'inscrire à partir de 13h30 et au plus tard à 13h50 afin de permettre l'établissement de la liste de présence.

Toute personne physique participant à l'Assemblée Annuelle en tant qu'actionnaire, mandataire ou représentant d'une personne morale doit justifier son identité. Les représentants des personnes morales doivent également justifier de leur qualité de représentant légal ou de mandataire spécial.

## **ORDRE DU JOUR RÉVISÉ**

L'article 7:130, §1<sup>er</sup> du CSA permet aux actionnaires qui détiennent au moins trois pour cent (3 %) du capital de la Société (seuls ou ensemble avec d'autres actionnaires) d'inscrire d'autres points à l'ordre du jour de l'Assemblée Annuelle et de déposer des propositions de résolution concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration rappelle à tous les actionnaires souhaitant modifier les points inscrits à l'ordre du jour et les propositions de résolution qu'ils doivent se conformer aux formalités de participation à l'Assemblée Annuelle (voir la section **Formalités de participation** ci-dessus).

### Comment réviser les points inscrits à l'ordre du jour et/ou proposer de nouvelles résolutions

Conformément à l'article 7:130, §1<sup>er</sup> du CSA, les actionnaires doivent présenter à la Société la preuve qu'ils détiennent au moins trois pour cent (3 %) du capital de la Société à la date de la demande de révision des points inscrits à l'ordre du jour ou de proposition de nouvelles résolutions. Par ailleurs, une demande d'inscription de points à l'ordre du jour et/ou de dépôt de propositions de résolution doit être soumise par écrit. La demande doit contenir la description du point à l'ordre du jour concerné. Pour ajouter une proposition de résolution, la demande doit contenir la description du projet de résolution.

#### Envoy

Cette demande doit être adressée à la Société au plus tard le **19 mai 2025** (date de réception par la Société) par e-mail à [corporate@hyloris.com](mailto:corporate@hyloris.com) ou par courrier à l'adresse Hyloris Pharmaceuticals SA, Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique, à l'attention de M. Stefan Yee, Président du Conseil d'Administration. L'envoi par e-mail est recommandé.

#### Confirmation de réception

La Société confirmera dans les 48 heures la réception de toute demande d'ajout de points à l'ordre du jour ou de propositions de résolution. La Société informera l'actionnaire par écrit si sa demande remplit ou non les conditions énoncées ci-dessus. Les actionnaires sont invités à inclure l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société enverra la confirmation de réception de la demande.

#### Implications d'un ordre du jour révisé et/ou de la proposition de nouvelles résolutions

En cas de modifications de l'ordre du jour et/ou de propositions de résolution, telles que décrites ci-dessus, la Société publiera, au plus tard le **26 mai 2025**, un ordre du jour révisé comportant les nouveaux points inscrits à l'ordre du jour et/ou les propositions de résolution supplémentaires.

Parallèlement à la publication d'un ordre du jour révisé, la Société mettra à disposition sur son site Internet un formulaire de procuration et un formulaire de vote par lettre modifiés, à l'adresse <https://hyloris.com/shareholders-meeting-2025/>. Pour les procurations et votes par lettre parvenus à la Société avant la publication d'un ordre du jour révisé, ils restent valables pour les points inscrits à l'ordre du jour auxquels ils faisaient référence. Toutefois, pour tout nouveau point inscrit à l'ordre du jour ou toute nouvelle proposition de résolution, le formulaire de procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les nouveaux points à l'ordre du jour, ou s'il doit s'abstenir. Si ce n'est pas le cas, le mandataire s'abstiendra de voter sur tout nouveau point à l'ordre du jour ou sur toute nouvelle proposition de résolution. Par conséquent, les actionnaires ont la possibilité de soumettre une nouvelle procuration ou un nouveau vote par lettre (conformément à la section correspondante) en utilisant les formulaires modifiés.

### **DROIT DE POSER DES QUESTIONS**

Tout actionnaire et titulaire de droits de souscription a le droit de poser des questions au Conseil d'Administration et au commissaire concernant les points inscrits à l'ordre du jour à l'Assemblée Annuelle. Ces questions peuvent être posées par écrit en amont à l'Assemblée Annuelle.

Le Conseil d'Administration rappelle à tous les actionnaires et titulaires de droits de souscription qui souhaitent poser une question qu'ils doivent se conformer aux formalités de participation à l'Assemblée Annuelle (voir la section **Formalités de participation** ci-dessus).

#### Comment poser votre question avant l'Assemblée Annuelle

Veuillez envoyer votre question au plus tard le **4 juin 2025** (date de réception par la Société) par e-mail à [corporate@hyloris.com](mailto:corporate@hyloris.com) ou par courrier à l'adresse Hyloris Pharmaceuticals SA, Boulevard Patience

& Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique, à l'attention de M. Stefan Yee, Président du Conseil d'Administration. L'envoi par e-mail est recommandé.

#### Comment poser votre question lors de l'Assemblée Annuelle

Le cas échéant, vous pouvez poser votre question lors de l'Assemblée Annuelle aux heures réservées aux questions qui seront indiquées par le bureau lors de l'Assemblée Annuelle.

#### **DOCUMENTS**

Tous les documents spécifiques relatifs à l'Assemblée Annuelle sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://hyloris.com/shareholders-meeting-2025/>. Les actionnaires peuvent demander une copie de ces documents en envoyant un e-mail à l'adresse [corporate@hyloris.com](mailto:corporate@hyloris.com).

Le site Internet de la Société mentionne également le nombre total des actions en circulation et des droits de vote de la Société.

#### **CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES**

Dans le cadre de l'Assemblée Annuelle, la Société recevra des données à caractère personnel (au sens de l'article 4(1) du RGPD) de ses actionnaires, titulaires de droits de souscription et leurs mandataires. Les données à caractère personnel pourraient prendre la forme d'un nom, de données d'identification, d'un nombre d'actions ou de droits de souscription, d'une procuration, de questions et de correspondance par courrier ordinaire ou par e-mail, d'une confirmation de présence, etc. Pendant et après l'Assemblée Annuelle, des données supplémentaires pourraient être recueillies sous la forme d'une liste de présence, de résultats de vote, d'enregistrements vocaux et vidéo, de courriers et d'e-mails, etc. La Société souligne qu'elle s'engage à traiter ces données conformément aux lois applicables et meilleures pratiques.

La Société traitera vos données personnelles uniquement à des fins d'organisation et de conduite de l'Assemblée Annuelle. Pour atteindre cet objectif, la Société se réserve le droit de partager vos données à caractère personnel avec des entités affiliées et des prestataires de services qui assistent la Société dans l'organisation et la conduite de l'Assemblée Annuelle. Aucune des données à caractère personnel communiquées à la Société ne sera conservée plus longtemps que nécessaire aux fins susmentionnées.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la politique de confidentialité de la Société sur <https://hyloris.com/privacy-policy/>. Pour toute question ou remarque relatives à la présente déclaration de confidentialité et au traitement de vos données à caractère personnel, veuillez écrire à l'adresse [contact@hyloris.com](mailto:contact@hyloris.com).

#### **COMMENT NOUS CONTACTER**

Si vous avez des questions d'ordre pratique, veuillez nous contacter à l'adresse [corporate@hyloris.com](mailto:corporate@hyloris.com).

\*\*\*

Merci de votre participation.

Le Conseil d'Administration